



Date de Convocation L'an deux mille dix neuf
26/02/2019 Le mardi 5 mars à 20 heures 30
 Le Conseil municipal

Date d'affichage légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
26/02/2019 sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
 Etaient présents: B.CANU – JP.SPENNEL - JM.COURVALET –
 B. KARPOFF – C.DUBOIS – L.BOU CART - JC.QUILLET -
 F.CHOUBEIR - V.GRANDET

En exercice 13
Présents 10 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 11

Absents: T.VENDROUX (Pouvoir à F.CHOUBEIR) -
JC.BOURNE CHASTEL - C.KELLER

M. Fadi CHOUBEIR a été élu secrétaire.

En préambule, Mme le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

- Visite de contrôle du bassin versant de la Lévrière : un rapport de contrôle a été remis aux propriétaires concernés. La problématique de la qualité de l'eau potable a été évoquée lors de la réunion de restitution. Il a été répondu que cela pouvait venir de chez le particulier entre le domaine public et son robinet car la qualité de l'eau contrôlée est conforme.
- Soirée ADOTEK : 21 ados se sont réunis à la salle des fêtes en partenariat avec les animateurs de la ludothèque de l'interco.
- Colis de Noël : bon retour sur la qualité des produits.
- Noël : le spectacle était de qualité. Mme le Maire remercie les bénévoles du CCAS pour l'organisation de cette journée.
- Vœux : Mme le Maire remercie les élus présents, et la présence de M. le Maire de Gisors, de Mme la Présidente de l'interco et de ses vice-présidents.
- Frelons asiatiques : la Préfecture a mis en place un groupement de défense sanitaire qui doit être contacté au 02.77.64.57.76 lors de la constatation d'un nid de frelons asiatiques dans sa propriété. Une liste d'entreprises agréées sera alors fournie permettant de bénéficier d'une subvention de 30 % sur la facture.
- RGPD : un diagnostic sur la protection des données personnelles sera réalisé le 26 avril par l'ADICO.
- Recensement : les chiffres définitifs ne sont pas encore connus mais la population devrait se situer entre 495 et 505 habitants. Mme le Maire remercie l'ensemble de la population. Leur participation est importante pour les finances communales.
- Urbanisme : une plateforme a été mise en place pour le dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme : <https://gnau6.operis.fr/gisors/gnau>
- Prélèvement à la source : a été mis en place pour le personnel et les élus rémunérés.
- Cimetière : la cartographie sera installée dans le logiciel en avril. L'aménagement de l'espace cinéraire est toujours en cours, le retard étant dû aux conditions climatiques.
- Audit sécurité incendie : il a été réalisé par les pompiers, en attente du compte rendu. Depuis mai 2018, le règlement départemental de défense incendie oblige toute nouvelle construction à se situer à moins de 200 mètres d'un point incendie. Un plan pluriannuel devra être mis en place pour la création de nouveaux points d'incendie sur le territoire.
- Fibre : les connexions sont pratiquement terminées pour une activation au printemps. A noter que l'abonnement fibre coûtera moins cher que l'abonnement ADSL actuel.
- Pylône téléphonie : il est en cours d'assemblage sur le site.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2018 :

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.



MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE M. ET MME BOURILLON :

Vu la délibération en date du 30 juin 2017 actant l'acquisition d'une partie de la parcelle ZE n° 7 appartenant à M. et Mme BOURILLON ;

Considérant la division cadastrale réalisée par un géomètre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir pour ***l'euro symbolique*** la parcelle 62 en section ZE d'une surface de 329 m² appartenant à M. et Mme BOURILLON domiciliée 29 rue de Saint-Paër 27140 Saint-Denis le Ferment. Le calvaire restant leur propriété (parcelle ZE 61).
- Charge l'étude notariale Andreu/Soubise d'accomplir toutes les formalités qui en découlent.
- Précise que les frais d'arpentage et les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la commune.
- Autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette cession.

ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Considérant les délais de livraison pour le remplacement de la poutre de la chapelle Sainte Austreberte d'un montant de 3 519 € ;

Considérant la nécessité d'engager rapidement l'étude de ruissellement pour la rue des Gruchets afin d'engager les travaux de remise en état ;

Vu le devis du bureau d'études ALISE environnement d'un montant de 11 970 € TTC et considérant la part communale à 50 % soit 5 985 € l'autre moitié étant prise en charge par la Communauté de communes du Vexin Normand ;

Considérant la nécessité d'un diagnostic hydrologique et l'élaboration d'un plan d'aménagements d'hydraulique douce pour intégration dans le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le devis du bureau d'études ALISE environnement d'un montant de 16 105,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager les dépenses suivantes avant le vote du budget primitif :

- **3 519 €** pour le remplacement de la poutre de la chapelle Sainte Austreberte.
- **5 985 €** pour l'étude de ruissellement de la rue des Gruchets. Le conseil confirme la non réfection de la ruelle du mont panier chiffrée à 67 000 € par l'interco.
- **16 105,20 €** pour un diagnostic hydrologique et l'élaboration d'un plan d'aménagements d'hydraulique douce. Le conseil autorise Mme le Maire a déposé une demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchées par des évènements climatiques.

ASALF : PRESENTATION DU PROJET DE MAQUETTE 3D

Sur proposition de Mme le Maire, M. Quillet fait une présentation du projet de création d'une maquette 3D matérielle et immatérielle (fichier numérique) à vocation pédagogique et touristique pour la sauvegarde et la promotion de la vallée de la Lévière. Ce projet serait financé à 80 % par le programme leader de l'Europe, 3000 € par l'interco, 3000 € par l'ASALF et 4324 € par les 8 communes adhérentes. Pour la commune, cela représenterait 540,50 €. Le conseil accepte cette proposition.

Jean-Charles QUILLET quitte la séance et donne pouvoir à Virginie GRANDET



ECLAIRAGE PUBLIC ISOLE :RUE DES GRUCHETS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **2 666,67 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2019, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement.

ENVIRONNEMENT : PROJET D'EOLIENNES A FLAVACOURT

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'un projet d'implantation d'éoliennes « Les Chenots » par la société Eole-Res sur le territoire de la commune d'Eragny-sur-Epte. Elles seraient installées à la frontière de trois communes : Eragny-sur-Epte, Flavacourt et Sérifontaine. Considérant l'impact de ce projet sur le bassin de vie dont dépend la commune de Saint-Denis le Ferment ; Considérant que les communes de Flavacourt, Sérifontaine, Le Vaumain, Bazincourt-sur-Epte, Villers sur trie, Talmontiers, Amécourt et la Communauté de communes du Vexin Normand se sont à ce jour prononcés contre ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote contre ce projet d'implantation d'éoliennes.

ECONOMIE : INSCRIPTION DE LA COMMUNE A UNE DEMARCHE COLLECTIVE DEPARTEMENTALE POUR LE SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE :

La vitalité de notre centre-bourg constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants. Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui. Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Décide** d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.
- **Décide** de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.
- **Charge** Mme le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Questions diverses :

-Budget : une date de commission finances sera proposée fin mars.

-Encombrants : un devis sera demandé au SYGOM pour un ramassage entre le 15 avril et le 15 mai.



- Journée « Nettoyons la nature » : elle sera reconduite cette année en septembre.
- Soirée femmes : elle sera organisée le 29 mars avec des femmes entrepreneurs de la commune ayant pour but la création de liens.
- Grand débat : il aura lieu le 9 mars à Saint-Denis le Ferment conjointement avec 11 autres communes du territoire.
- Tracteur : Mme le Maire informe le conseil que le tracteur John Deere est en panne depuis novembre et qu'il devient urgent de le remplacer. Des différents devis sont présentés. Mme le Maire propose de voter une enveloppe globale et d'envoyer un mail à chacun sur celui qui sera retenu. Le conseil vote par conséquent une enveloppe de 25 000 €.
- Eclairage public : une partie du réseau, rue des dames, rue de l'église, rue grande et rue du pont neuf ne fonctionne plus. Après plusieurs interventions (fusibles remplacés par ENEDIS, puis fusibles remplacés par STPEE), le problème n'est toujours pas résolu. Un rendez-vous avec le directeur de l'agence a été demandé.
- Feu d'artifice : M. Courvalet informe qu'il ne faut pas tarder pour réserver le feu pour le 13 juillet.
- Eglise : une étude devra être faite pour faire un état des lieux des travaux à réaliser, notamment pour les problèmes de ruissellement.
- Théâtre : Mme le Maire confirme à Mme Boucart que la compagnie du silence donnera une représentation le 12 avril prochain.
- Elagage : il est demandé aux riverains de retirer les branches lorsqu'ils procèdent à de l'élagage.
- Concert Entre les lignes : Mme Boucart demande si elle peut disposer de la salle des fêtes le mardi 18 juin à 19h pour le concert de fin d'année de l'association. Demande acceptée.
- Salle des fêtes : Mme le Maire informe qu'elle a été saisie d'une demande de location de la salle des fêtes en semaine par le parti animaliste et demande l'approbation du conseil. Demande acceptée au tarif semaine.

La séance est levée à 23H20.